



LA FARLÈDE

COMMUNE DE LA FARLEDE

**NOTE SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF
2022**

→ Budget principal

AR Prefecture

083-218300549-20220405-2022_032-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022



LA FARLÈDE

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe¹, de nouvelles dispositions doivent être prises en compte.

Ainsi, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La forme et le contenu de la présente note restent à l'appréciation des collectivités locales.

SYNTHESE GLOBALE DES BUDGETS 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal	11 208 851.00	22 490 920.63	33 699 771.63 €

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'est déroulé, à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), en séance du Conseil Municipal le 22 février 2022.

A cet effet, le contexte national et local ont été rappelés.

Depuis ce débat, il est rappelé que le contexte s'est lourdement dégradé (crise en Ukraine, inflation, difficultés d'approvisionnement, augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, crise sociale, annonces gouvernementales ...)

¹ Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République



LA FARLEDE

BUDGET 2022 - LA POPULATION

Tableau n°1 : Population totale de LA FARLEDE :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
8 870 hab.	8 863 hab.	8 883 hab.	9 195 hab	9462 hab	9732 hab

Source INSEE

Tableau n°2 : Population DGF de LA FARLEDE

2017	2018	2019*	2020	2021	2022
8 957 hab.	8 950 hab.	8 973 hab.	9 285 hab	9 566 hab	9 836 hab

Source INSEE + ajustement estimatif

BUDGET PRINCIPAL 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

La maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2022 apparait donc comme un enjeu majeur afin de permettre à la commune un maintien d'une politique d'investissement ambitieuse au regard de l'objectif de stabilisation de notre niveau d'autofinancement.

Pour autant et comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la commune souhaite aller dans le sens d'une mise à niveau de son fonctionnement afin d'offrir aux Farlédois un niveau et une qualité de service assumés.

Au regard du contexte et de sa dégradation expliquée en propos liminaires, la commune a augmenté son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en le portant à un taux de 40.5%, encore largement inférieur aux taux constatés dans les communes voisines.

Avec cette augmentation d'impôt et l'augmentation des recettes de fonctionnement attendue, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **1 721 732.00 €**

Compte tenu des recettes de fonctionnement attendues, les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à **8 520 170.00 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **11 239 770.00 €**

AR Prefecture

Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

CHA-PITRE	INTITULE	BP 2022 DEPENSES	CHA-PITRE	INTITULE	BP 2022 RECETTES
011	TOTAL CHAPITRE : CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 345 231,00	013	ATTENUATION DE CHARGES : rbst rémunération pers.	130 700,00
012	TOTAL CHAPITRE : FRAIS DE PERSONNEL	5 162 923,00	014	ATTENUATION DE PRODUIT	0,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	176 201,00	70	PRODUITS DES SERVICES	613 803,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	759 153,00	73	TOTAL CHAPITRE : IMPOTS ET TAXES	9 278 031,00
66	CHARGES FINANCIERES	5 202,00	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	900 643,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 460,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	107 384,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT DE SECTION	966 949,00	76	PRODUITS FINANCIERS	2,00
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 207,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 721 732,00	042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT DE SECTION	169 081,00
	TOTAL GENERAL DEPENSES	11 208 851,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	11 208 851,00

Autofinancement prévisionnel : 2 519 600.00 €

Tableau n°3 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
908.79 €	904.60	898.39 €	875.98	845.14	866.22

AR Prefecture

083-218300549-20220405-2022_032-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022



LA FARLÈDE

Tableau n°4 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 064.52 €	1 062.31 €	1 089.52€	1070.39	1090.25	1 122.38

Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement malgré une nouvelle baisse de la Dotation Global de Fonctionnement grâce à un augmentation des produits de la fiscalité locale.

Tableaux n°5 : Produits des impositions directes / population DGF :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
366.82 €	379.30 €	402.06 €	413.27	454.45	518.50

Comme envisagé supra et au regard de la dégradation du contexte économique et social, le budget 2022 est construit sur une hypothèse d'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

En 2021 le taux d'imposition de la taxe foncière était de 35.99 %, il est porté à 40.50 % en 2022

Taux d'imposition 2022 :

- Taxe d'habitation (figé au niveau de 2019) 9.75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 40.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 80.15 %

AR Prefecture

083-218300549-20220405-2022_032-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022



LA FARLÈDE

Tableau n°6 : DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
53.59 €	49.58 €	49.37 €	32.49 €	30.63 €	28.47 €

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la DGF malgré les annonces du Gouvernement et les dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et ce au regard des dispositions mises en œuvre dans le cadre de la péréquation verticale (variables d'ajustement notamment).
Sur ce point, il faudra être attentif à l'évolution de la direction donnée aux finances locales suite aux annonces récentes du gouvernement.

Tableau n°7 : Dépenses du personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

2017	2018	2019	2020	2021	2022
60.95 %	61.43 %	62.78 %	62.40 %	63.30 %	60.60 %

Un ratio démontrant la rigidité de nos dépenses de fonctionnement mais qui reste à analyser au travers des valeurs des différentes composantes de nos dépenses.
L'évolution de ce ratio devra être regardée d'une part au regard de la volonté de la municipalité de mettre à niveau sa qualité de service et d'autre part considérant la dégradation du contexte économique et social.

CONCLUSION

Un fonctionnement maîtrisé malgré un contexte de crise.

- Une inflation hors de contrôle
- Une évolution importante du coût des matières premières et de l'énergie
- Une mise à niveau nécessaire de notre fonctionnement

AR Prefecture
083-218800549-20220405-2022-032-DE
Reçu le 07/04/2022



LA FARLÈDE

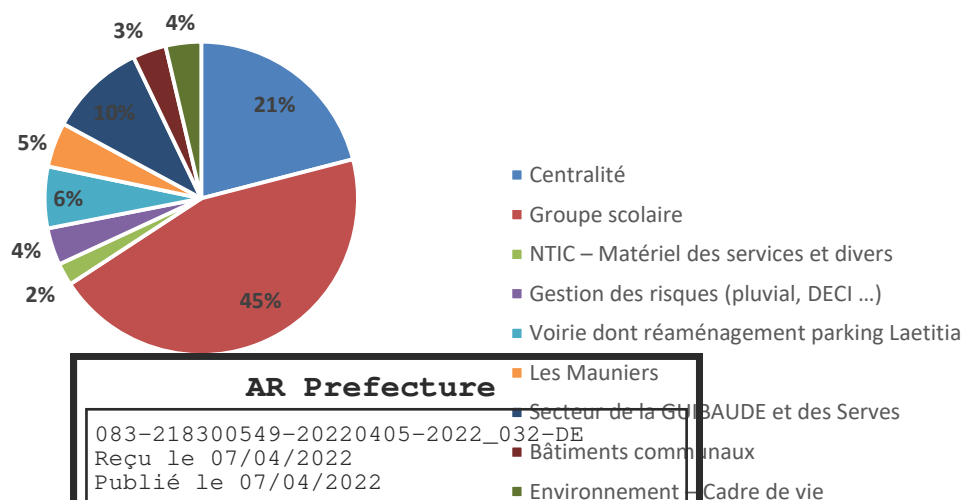
SECTION INVESTISSEMENT

Tableau n°8 : Dépenses d'équipement brut / population DGF :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
956.85 €	818.86 €	884.16 €	1845.60€	753.44 €	1012.58 €	2234.47 €

Ce ratio évalue l'investissement prévu par la commune. Il apparaît en réelle augmentation cette année au regard de l'investissement porté pour financer la réalisation d'un groupe scolaire de 15 classes et la finalisation du projet de centralité. La Ville a fait le choix de mener, comme depuis le début du mandat, une politique d'investissement « ambitieuse » pour le développement et l'attractivité de LA FARLEDE, avec un niveau de dépenses d'équipement important

Centralité	4 599 845.43 €
Groupe scolaire	9 830 809.78 €
NTIC – Matériel des services et divers	508 061,99 €
Gestion des risques (pluvial, DECI ...)	841 292,02 €
Voirie dont réaménagement parking Laetitia	1 395 696,78 €
Les Mauniers (dont parking)	1 010 937,26 €
Secteur de la GUIBAUDE et des Serves	2 193 636,96 €
Bâtiments communaux	757 495,53 €
Environnement – Cadre de vie	840 445.88 €
TOTAL	21 978 221.63 €



AR Prefecture

083-218300549-20220405-2022_032-DE
 Reçu le 07/04/2022
 Publié le 07/04/2022

■ Centralité
 ■ Groupe scolaire
 ■ NTIC – Matériel des services et divers
 ■ Gestion des risques (pluvial, DECI ...)
 ■ Voirie dont réaménagement parking Laetitia
 ■ Les Mauniers
 ■ Secteur de la GUIBAUDE et des Serves
 ■ Bâtiments communaux
 ■ Environnement – Cadre de vie



LA FARLÈDE

LA DETTE

Tableau n°9 : Encours de la dette / population DGF :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
417.17 €	285.41 €	239.86 €	190.03	151.88 €	27.48 €

Il convient de noter que ce ratio reste très largement inférieur à la moyenne départementale et démontre un quasi désendettement de la commune.

Il est à noter que la commune a prévu la réalisation d'un emprunt de 8 000 000 € en 2022 afin de permettre le financement du groupe scolaire.

Il a été décidé la réalisation de l'emprunt dès cette année afin de limiter les évolutions de taux commençant à se faire ressentir.

Tableau N°10 : Synthèse de la dette – Budget principal au 1^{er} janvier 2022

Il est à noter que la dette de la commune ne comprend pas de dette à taux variable .Au 1^{er} janvier 2022, l'emprunt concernant le stade a été transféré à la CCVG .

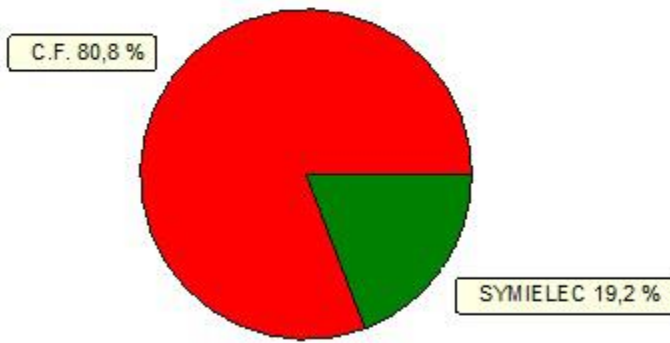
Budgets	Libellé	Capital restant dû	Durée de vie moyenne résiduelle	Taux Moyen (Avant instrument)	Taux Moyen (Après instrument)
001	BUDGET PRINCIPAL	270 255.75	6 mois,26 jours	4.066 %	4.066 %

Graphique N°3 : Répartition de la dette par prêteur – Budget principal au 1^{er} janvier 2022

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2021	Au 1 janvier 2021 exclu	Variations
C.F.	CREDIT FONCIER	218 369.28	218 369.28	0,0000
SYMIELEC	TRESORERIE DE BRIGNOLES	51 886.47	51 886.47	0,0000
	AR Prefecture	270 255.75	270 255.75	0,00

083-218300549-20220405-2022_032-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

Structure par Prêteurs



AR Prefecture

083-218300549-20220405-2022_032-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

AR Prefecture

083-218300549-20220405-2022_032-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022